



Quelles actualités pour le casier pilote en 2026 ?

Entre janvier et mars 2025, Seine Grands Lacs a réalisé la mise en eau test du casier pilote Seine Bassée. Alors que le remplissage avait atteint 7 millions de m³, Seine Grands Lacs a interrompu l'opération : des phénomènes de remontées d'eau s'effectuant localement à des vitesses plus importantes que prévu ont été observés à deux endroits dans les fossés extérieurs.

Ces phénomènes n'ont pas engendré de dégradation de la digue. Pour éviter que cela ne se reproduise, il est nécessaire de réaliser des aménagements complémentaires dans les fossés extérieurs de la digue. Afin de définir précisément quels types de travaux et leur localisation, Seine Grands Lacs a demandé des études géotechniques approfondies, dans le but de garantir le fonctionnement optimal de l'ouvrage hydraulique sur le long terme.

En parallèle, l'établissement a poursuivi les travaux préalables à la réception des différents ouvrages, une étape indispensable avant toute mise en service, tout en poursuivant d'autres travaux annexes. Retour sur l'actualité du projet.

DES TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES SUR CERTAINES PARTIES DE LA DIGUE



Le casier pilote Seine Bassée se situe dans la plaine inondable de la Seine. Ce territoire a une histoire géologique complexe, héritée des évolutions successives des anciens tracés de la Seine et de ses affluents. Les nombreux sondages réalisés préalablement à la conception du projet avaient ainsi montré un sous-sol en craie recouvert d'alluvions de différentes tailles (dépôts de sables, graviers et limons). Un sous-sol composite donc, qui allait entraîner naturellement des remontées d'eau lors du remplissage du casier. Seine Grands Lacs a anticipé ces phénomènes en construisant des fossés extérieurs en pied de digue, avec des puits de décompression, permettant de drainer cette eau de manière sécurisée.

Toutefois, la mise en eau test a mis en évidence que le sous-sol était localement plus hétérogène et disparate qu'escompté. Des phénomènes de remontées d'eau s'effectuant localement à des vitesses plus importantes que prévu ont ainsi été observés



© Seine Grands Lacs

à certains endroits dans les fossés extérieurs. Si aucun risque ou dommage n'a été constaté, il en est ressorti la nécessité d'étudier davantage le sous-sol aux endroits identifiés afin de palier le phénomène.

C'est pourquoi Seine Grands Lacs a réalisé des études supplémentaires pour préciser les études du sous-sol initiales et définir des travaux complémentaires adéquats sur la digue. Pour cela, Seine Grands Lacs s'est appuyé sur plusieurs bureaux d'études spécialisés et sur le CEREMA, l'organisme public français expert en risques et en environnement.

Suite à ces études, il a été acté de :

- Créer et/ou prolonger des barrières imperméables (écrans étanches) sur certains tronçons de la digue ;
- Améliorer le dispositif de drainage des fossés extérieurs en pied de digue avec des matériaux filtrants et drainants ;
- Créer des puits de décompression supplémentaires en pied de digue.

Ces travaux se dérouleront à partir de juin 2026, pour une durée prévisionnelle de 7 mois. Ils s'inscrivent dans une démarche proactive visant à garantir la fiabilité et la sécurité de l'ouvrage sur le long terme.

Il sera ensuite nécessaire de tester l'ouvrage à sa capacité maximale (10 millions de m³). En effet, la première mise en eau s'étant achevée à 70% du volume de stockage maximal, la réception définitive de l'ouvrage nécessite de le tester à ses pleines capacités lors d'une seconde phase de test. Elle interviendra une fois les travaux complémentaires finalisés et contrôlés, début 2027, en fonction des niveaux d'eau en Seine.

UNE STATION DE POMPAGE PRINCIPALE ET DES STATIONS ANNEXES EN COURS DE RÉCEPTION

La réception de travaux est une opération qui a lieu une fois une construction achevée. Le maître d'ouvrage, ici Seine Grands Lacs, vérifie alors si les travaux ont bien été finis et s'ils sont conformes à ce qui était prévu. Cette procédure demande plusieurs semaines de test et contrôles par types de travaux et équipements installés. Cette phase devrait se terminer fin juin pour la majorité des travaux et équipements.



D'AUTRES TRAVAUX EN COURS DANS LE CASIER PILOTE

En parallèle, et suite au retour d'expérience de la première mise en eau test, Seine Grands Lacs poursuit la réalisation d'autres types de travaux dans le casier :

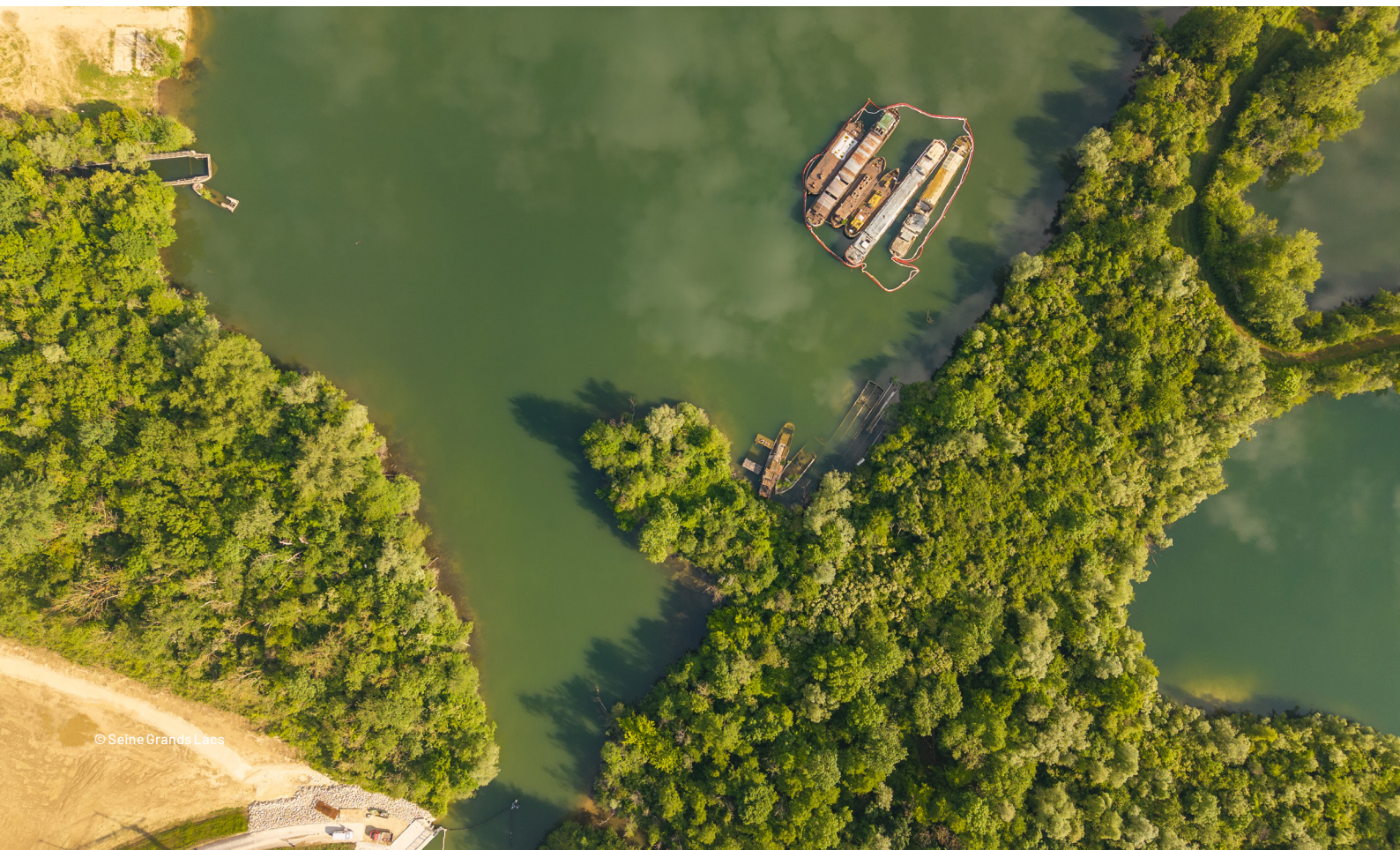
- La future réalisation de fossés inter-étangs, en accord avec les propriétaires concernés, pour faciliter la vidange du casier et ainsi accélérer le réessuyage des terrains surinondés ;
- L'installation de dispositifs supplémentaires de contrôle des niveaux de nappe à l'extérieur du casier, sur les secteurs identifiés lors de la première mise en eau ;
- L'installation de systèmes de mesures supplémentaires pour compléter le dispositif de surveillance de la digue ;
- La finalisation des pistes de circulation en crête de digue.



LE DÉMANTÈLEMENT D'ÉPAVES SITUÉES DANS LA DARSE

Le devenir des épaves et autres équipements fluviaux positionnés dans la darse, le bassin situé derrière la station de pompage principale, est une question environnementale régulièrement posée depuis le début du projet. À présent propriétaire de ces terrains, Seine Grands Lacs débutera à partir de juin 2026 les travaux de démantèlement de ces épaves. L'objectif de l'établissement est d'exploiter le casier pilote sans risque pour l'environnement et de redonner ainsi à ce plan d'eau et ses berges leurs pleines potentialités écologiques.

Les travaux devraient durer sept mois au maximum.



RESTAURATION ÉCOLOGIQUE : DES TRAVAUX COURONNÉS DE SUCCÈS

Seine Grands Lacs poursuit sur le territoire un **objectif de reconquête de la biodiversité locale**, avec une opération de restauration écologique ambitieuse allant au-delà des mesures compensatoires réglementaires. Constituant le **deuxième plus gros chantier de génie écologique de France**, ces mesures s'étendent ainsi sur **une centaine d'hectares**. Ces travaux comprennent, entre autres : la plantation d'arbres et de plantes adaptés aux zones humides, la création de nouveaux habitats pour la faune, dont des radeaux, la création ou la restauration de prairies humides, mares, zones de frayères, espaces semi-aquatiques, milieux herbacés et chenaux, la restauration de la principale noue du site, celle d'Auvergne, et l'aménagement de berges...



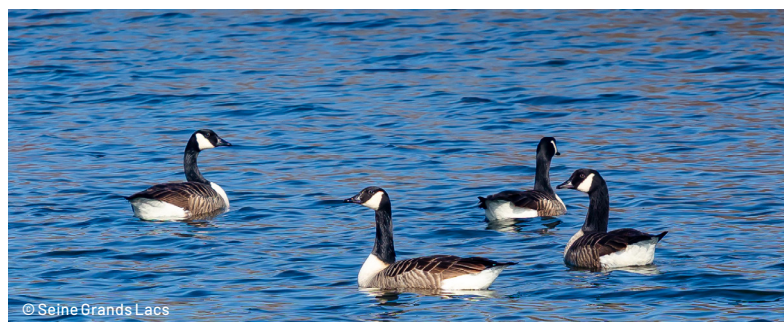
Depuis le début de l'année 2025, Ecosphère, bureau d'études reconnu en écologie et maître d'oeuvre des travaux de génie écologique, mène **des suivis scientifiques** afin d'évaluer les effets immédiats de la mise en eau test et l'efficacité des mesures à long terme sur les écosystèmes. Si l'étude est toujours en cours, **des premiers résultats très positifs ont d'ores et déjà été constatés**. Ainsi, des plans de Gesses des marais, espèce végétale protégée en Île-de-France et considérée comme « en danger » à l'échelle nationale, ont été découverts suite à l'abattage d'une peupleraie et la recréation de 1600 m² de zones humides, dont 700 m² de roselière. La Gesse des mairais n'avait plus été observée sur site depuis 1992.



Des espèces végétales spécifiques et typiques des zones humides repeuplent également à présent le site, comme on peut le voir avec les roselières et les premiers gazons amphibies sur l'étang de Roselle.



On a aussi pu apercevoir à l'automne de nombreux oiseaux migrateurs et hivernants profitant des nouveaux milieux et habitats, comme les Limicoles, petits oiseaux échassiers se nourrissant dans la vase, ou les Sarcelles d'hivers, canards migrateurs. La présence d'un couple de Garrot à œil d'or et d'un couple de Nette rousse témoigne également d'une avancée majeure en matière de reconquête de la biodiversité.



Par ailleurs, la Renouée du Japon, plante exotique envahissante, a été entièrement éradiquée à l'entrée du site en 2021 et 2022. Elle n'est pas réapparue sur les secteurs traités par Seine Grands Lacs.

Enfin, Seine Grands Lacs a opté pour la pratique de l'écopâturage pour entretenir les nouvelles prairies sur la commune de Châtenay-sur-Seine.

En 2026, de nouveaux travaux sont mis en oeuvre : la poursuite de la restauration de la noue d'Auvergne, la reconversion d'anciennes peupleraies en prairies humides, la plantation d'une grande zone en chênaie-ormeaie à l'intérieur du casier, la plantation de sisymbres couchés, une plante protégée...



Des questions ou plus d'informations sur le projet ? Envoyez votre question à eptb@seinegrandslacs.fr.



SEINE
GRANDS
LACS

Avec le soutien financier de :

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Métropole
du Grand Paris